

**EPE – ALGÉRIE TELECOM – SPA -
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE CHLEF
NIF : 000 216 299 033 049**

AVIS DE CONSULTATION N° 06/2025

La Direction opérationnelle des télécommunications de Chlef lance un avis de consultation N° 06/2025 ouvert à la concurrence pour :

Maitrise d'œuvre Étude et Suivi pour l'implantation de pylônes et mats pour sites 4G

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la DOT de Chlef service des achats, contre paiement d'une somme de mille (1000 DA). À verser au compte bancaire N° **001002750300000093 CLE 83**

A l'appui de leurs soumissions, les candidats devront obligatoirement joindre les documents exigés dans le cahier des charges.

Dossier administratif inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention dénomination de l'entreprise les référence et l'objet de l'avis de consultation et la mention dossier administratif

Offre technique insérée dans une enveloppe cachetée portant la mention dénomination de l'entreprise les référence et l'objet de l'avis de consultation et la mention offre technique

-Offres financière insérée dans une enveloppe cachetée portant la mention dénomination de l'entreprise les référence et l'objet de l'avis de consultation et la mention offre financière

La soumission doit être placée dans trois enveloppes cachetée, l'enveloppe extérieure anonyme portera :

A

**MONSIEUR LE DIRECTEUR OPÉRATIONNEL
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE CHLEF
AVIS DE CONSULTATION N°06/2025**

**Maitrise d'œuvre Étude et Suivi pour l'implantation de pylônes et mats pour sites 4G
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

La date limite de dépôt des offres accompagnées de toutes les pièces nécessaires est fixée à 10 jours calendaires, à compter de la date de la première parution du présent avis sur le site web: safqatic.dz, de 08h à 13h. L'ouverture des plis des offres aura lieu en séance public à 13h00.

Les soumissionnaires sont invités à assister à cette séance.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 180 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.